



Canadian Space Agency
Agence spatiale
canadienne



**SUIVI DES
PLANS D'ACTION DE LA GESTION**

**Rapport annuel
au 31 mars 2007**

Direction, Vérification, évaluation et examen

Juin 2007

Table des matières

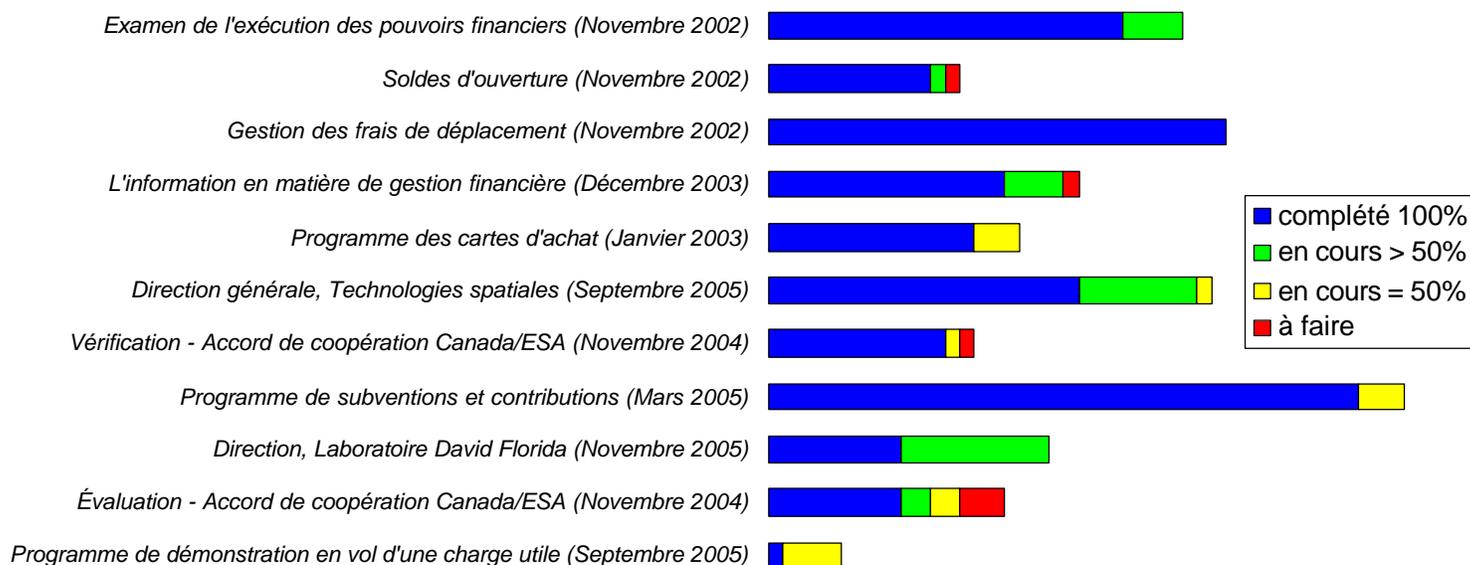
SOMMAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE	3
EXAMEN DE L'EXÉCUTION DES POUVOIRS FINANCIERS	4
SOLDES D'OUVERTURE.....	5
GESTION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT	6
L'INFORMATION EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIÈRE	7
PROGRAMME DES CARTES D'ACHAT	8
CADRE DE GESTION, DIRECTION GÉNÉRALE, TECHNOLOGIES SPATIALES	9
VÉRIFICATION - ACCORD DE COOPÉRATION CANADA/ESA.....	10
VÉRIFICATION – PROGRAMME DE S&C À L'APPUI DE LA SENSIBILISATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES SPATIALES.....	11
CADRE DE GESTION, DIRECTION, LABORATOIRE DAVID FLORIDA.....	13
ÉVALUATION – ACCORD DE COOPÉRATION CANADA/ESA.....	14
ÉVALUATION – PROGRAMME DE DÉMONSTRATION EN VOL D'UNE CHARGE UTILE (PLFD).....	15



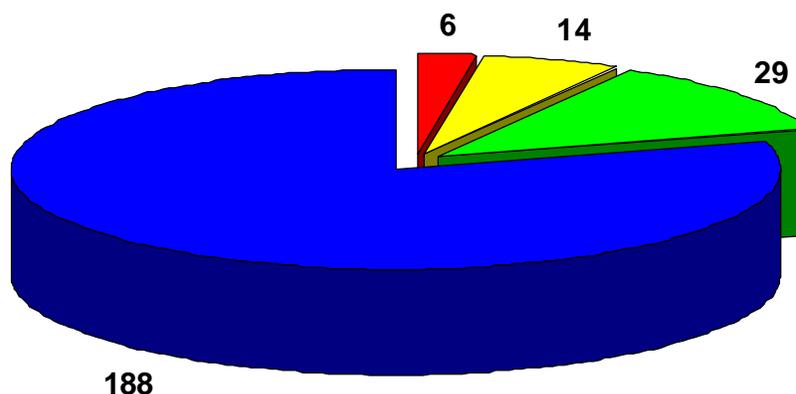
SOMMAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE

Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la gestion boucle le processus de la vérification interne et de l'évaluation de programme en faisant état des mesures prises par les diverses entités responsables à la suite de nos constatations et de nos recommandations. Le processus de suivi en vigueur fait en sorte que les plans d'action de la gestion sont revus annuellement pour en évaluer le degré de mise en œuvre et en faire rapport au Comité de vérification et d'évaluation et ce, jusqu'à ce qu'ils soient complétés.

Ce rapport annuel présente, en date du 31 mars 2007, les résultats du suivi se rapportant à 9 projets de vérification et 2 projets d'évaluation dont les rapports et les plans d'action de la gestion ont été présentés et approuvés par le Comité de vérification et d'évaluation.



Les pages suivantes décrivent de façon détaillée l'état d'avancement des plans d'action de chacun des projets de vérification et d'évaluation.



Projet de vérification: 01/02 01-01**EXAMEN DE L'EXÉCUTION DES POUVOIRS FINANCIERS**Objectif du projet de vérification

Cette vérification visait à déterminer dans quelle mesure l'Agence s'acquittait de ses responsabilités en matière de gestion financière notamment en ce qui concerne les exigences de contrôle dictées par les articles 32, 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)* et autres exigences prescrites par le Conseil du Trésor concernant la délégation des pouvoirs financiers, l'engagement des dépenses, la certification de l'exécution des marchés et la vérification des comptes aux fins de paiement.

Nature des recommandations

En novembre 2002 nous avons rapporté qu'en général, les pouvoirs financiers sont adéquatement exécutés. Les dépenses sont engagées et certifiées conformément aux articles 32 et 34 de la LGFP et la vérification des comptes pour fins de paiement est effectuée par des agents financiers indépendants en accord avec l'article 33.

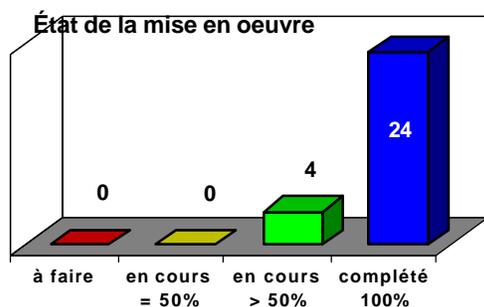
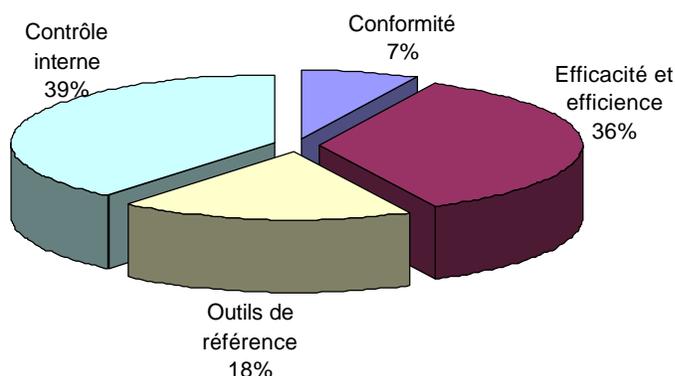
Toutefois plusieurs recommandations ont été formulées afin de consolider le cadre de contrôle et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations.

État de la mise en œuvre

Les éléments du plan d'action qui étaient en cours à divers degrés d'achèvement au 31 mars 2006 le sont toujours pour la plupart.

La gestion n'a pas encore donné suite de façon satisfaisante à la recommandation visant à encadrer (expliquer et décrire) la nature et l'étendue des pouvoirs financiers délégués aux titulaires d'une délégation. Elle prévoit modifier les spécimens de signature pour y inclure des renseignements utiles pour la compréhension des gestionnaires lors de leur mise à jour annuelle.

La mise en œuvre de la vérification par échantillonnage des modifications apportées aux fichiers de paye visant à se conformer à l'article 33 de la LGFP est toujours prévue mais demeure à être implantée.



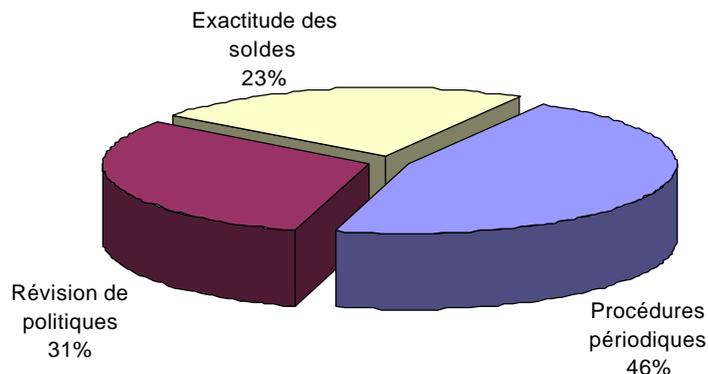
L'automatisation du versement des intérêts à la date d'échéance lorsque l'Agence est en retard dans ses paiements aux fournisseurs n'a pas encore été mise en œuvre. Compte tenu des travaux en cours, la gestion prévoit que cette fonctionnalité sera opérationnelle en juillet 2007.

Projet de vérification: 01/02 01-04**SOLDES D'OUVERTURE**Objectif du projet de vérification

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SIF, l'établissement des soldes d'ouverture au 1^{er} avril 2001 constituait le point de départ à l'enregistrement et à la reddition de comptes selon les nouvelles normes comptables. La réalisation de ce projet visait à s'assurer que les soldes d'ouverture avaient été correctement établis et comptabilisés conformément aux nouvelles conventions comptables.

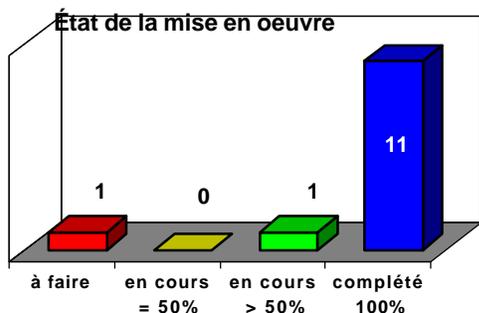
Nature des recommandations

Le rapport de vérification déposé en novembre 2002 soulignait que les soldes d'ouverture du 1^{er} avril 2001 tels que revus et corrigés avec la participation du Receveur général et du Secrétariat du Conseil du Trésor étaient conformes aux exigences en la matière. Nous avons toutefois adressé à la direction, Finances des recommandations visant à garantir l'exactitude des soldes de la balance de vérification tout au long de l'année par la validation du solde de certains comptes, en instaurant des procédures périodiques d'analyse de compte et en mettant à la disposition du personnel des politiques efficaces.

État de la mise en oeuvre

La direction, Finances a donné suite à la quasi-totalité des éléments de son plan d'action.

La révision de la politique sur le *Traitement comptable des immobilisations corporelles* afin qu'elle comporte les directives appropriées concernant l'identification et l'accumulation des coûts capitalisables est voie d'être complétée. Ce travail s'effectue parallèlement aux travaux en cours concernant le développement du plan d'investissement à long terme, l'établissement des coûts des projets et l'utilisation des crédits parlementaires.



La détermination de la valeur des stocks possédés par l'Agence n'a cependant pas encore été effectuée. Conformément aux principes comptables, cet exercice doit être réalisé afin d'en apprécier l'importance relative et d'en présenter la valeur aux états financiers le cas échéant.

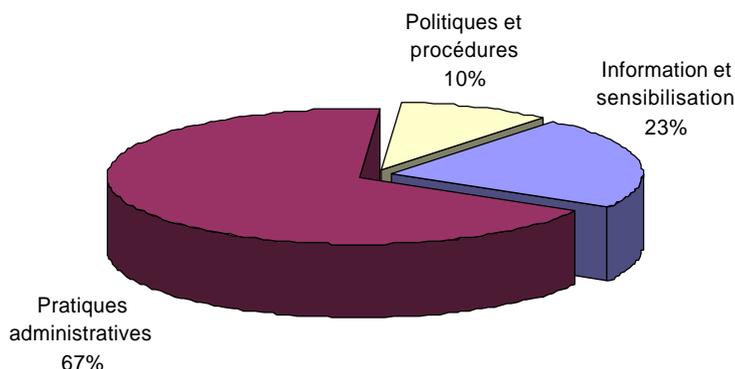
Ces travaux sont d'autant plus importants que l'Agence est tenue de produire des états financiers et que ces états devront bientôt être vérifiés annuellement.

Projet de vérification: 01/02 01-05**GESTION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**Objectif du projet de vérification

Ce projet de vérification avait comme objectif d'évaluer dans quelle mesure le cadre de gestion associé aux frais de déplacement contribuait de manière efficace, efficiente et économique à la réalisation du programme et des objectifs de l'ASC, tout en se conformant aux politiques et lignes directrices du Conseil du Trésor.

Nature des recommandations

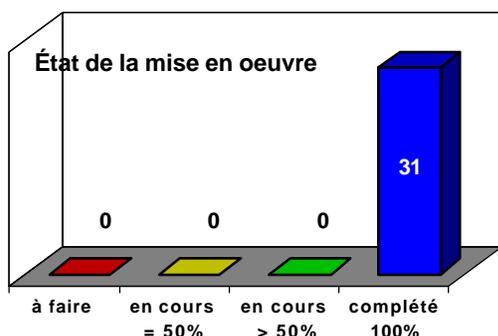
Les déplacements sont généralement réalisés de façon économique et raisonnable afin d'en réduire l'impact financier pour l'Agence. Nous avons également rapporté qu'il y avait suffisamment de manquements pour conclure à une méconnaissance des directives en matière de voyage d'affaires, tant chez les voyageurs que chez les gestionnaires qui approuvent les voyages et autorisent les demandes d'indemnité de déplacement. Plusieurs recommandations ont été formulées de manière à accroître le degré de sensibilisation du personnel à se conformer aux politiques et procédures et à adopter des pratiques efficaces et efficientes.

État de la mise en œuvre

La responsabilité du plan d'action a été assumée par la direction, Finances même si une part importante des recommandations s'adressait à tout le personnel de l'Agence.

La *Directive sur les voyages* émise en octobre 2002 et le nouveau service des voyages du gouvernement ont fait en sorte de rendre caduque les politiques et procédures en matière de voyage qui étaient en usage à l'Agence à ce moment là. Bien que la gestion s'était engagée à procéder à une révision (ou refonte) en profondeur de l'ensemble des politiques de l'Agence en matière de voyage, elle considère maintenant que les dispositions de la *Directive sur les voyages* sont suffisantes pour encadrer l'administration des voyages.

La Direction, Finances estime également que le traitement centralisé des réclamations de



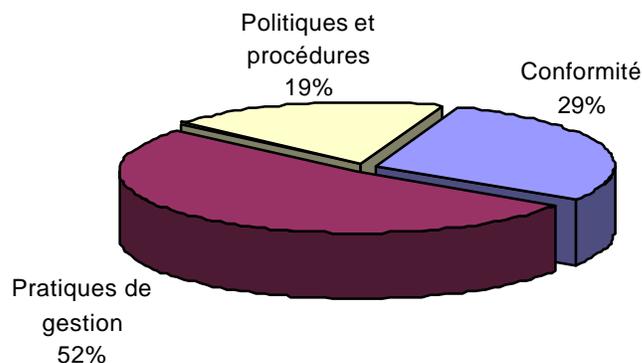
dépenses et les sessions d'information hebdomadaires contribuent à assurer un traitement conforme à la *Directive sur les voyages*. La gestion est d'avis qu'il n'y a pas d'attente particulière en matière de gestion des voyages qui nécessiterait la publication d'une politique ministérielle à cet effet. Puisqu'il s'agissait du seul élément du plan d'action qui était en suspens, nous considérons la mise en œuvre du plan d'action de la gestion comme étant complétée.

Projet de vérification: 01/02 01-06**L'INFORMATION EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIÈRE**Objectif du projet de vérification

Ce projet de vérification consistait à évaluer dans quelle mesure le personnel dispose d'une information de qualité, suffisante et en temps opportun pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en matière de gestion financière et que cette information est obtenue au moyen de procédés performants.

Nature des recommandations

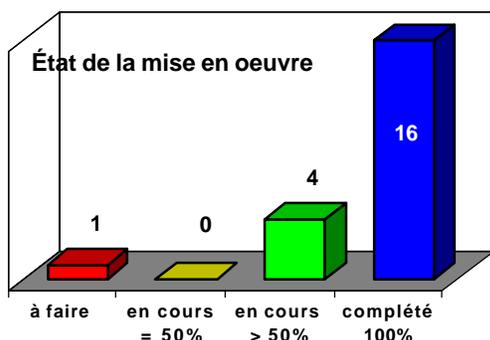
Le rapport de vérification de décembre 2003 faisait état de recommandations destinées à accroître la capacité de gestion financière de l'Agence. Nous rapportons que la direction, Finances devait intervenir de plusieurs manières afin de soutenir davantage les gestionnaires de tous les paliers de gestion à assumer leur responsabilité en matière de gestion financière.

État de la mise en oeuvre

La direction, Finances a donné suite aux éléments du plan d'action visant à exercer une gestion plus rigoureuse du plan comptable et à développer une structure de codage conforme aux exigences en la matière et adaptée aux opérations menées à l'Agence. Le plan comptable a été revu en profondeur de sorte qu'il permet désormais l'identification et le classement des opérations en fonction de leur relation aux résultats stratégiques et contribuera aussi à renforcer la gestion financière des projets. Il ne reste qu'à consigner le tout au moyen d'une révision de la *Politique sur le codage financier* et la *Politique sur le traitement des immobilisations corporelles*.

Des efforts importants ont été consacrés dès 2004-2005 à la révision des crédits parlementaires de manière à les aligner à la nature des opérations auxquelles ils se rapportent. Cette revue s'est achevée au cours de l'exercice 2005-2006. La gestion entend compléter les initiatives entreprises visant à améliorer la compréhension du personnel à l'égard des crédits parlementaires en traitant du sujet dans une politique.

La direction, Finances a profité du développement de la nouvelle version (SAP 4.7) du système financier corporatif afin d'en faire la promotion et d'y apporter des correctifs visant à satisfaire aux exigences en matière de gestion financière et répondre aux besoins des gestionnaires.



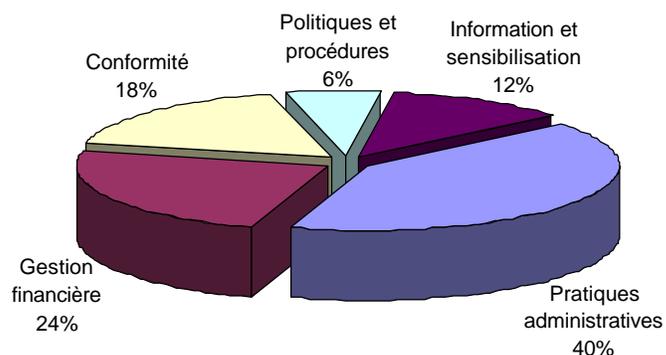
La direction, Finances a entrepris au cours de 2006-2007 la rédaction d'une politique ministérielle portant sur les prévisions et le suivi des dépenses. En parallèle, des efforts ont été consacrés au développement des fonctionnalités du système financier corporatif afin de satisfaire aux besoins des gestionnaires et de la haute direction. Le fait qu'il n'intègre pas certaines données financières telles les prévisions, certains compensent toujours par des systèmes complémentaires, alors que d'autres sont tout simplement dépourvus d'outils de gestion financière adéquats.

Projet de vérification: 02/03 01-03**PROGRAMME DES CARTES D'ACHAT**Objectif du projet de vérification

L'objectif poursuivi par la réalisation de cette vérification était de s'assurer que l'Agence s'acquittait adéquatement et efficacement de ses responsabilités en matière de gestion des cartes d'achat. Cette vérification incluait entre autres, l'évaluation de la pertinence du cadre de gestion et la conformité aux exigences du SCT en la matière.

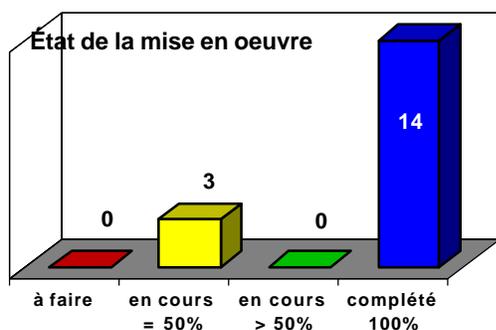
Nature des recommandations

Nous rapportons en janvier 2003 que la carte d'achat était un outil approprié, adapté aux pratiques modernes de gestion, et qui permettait effectivement d'alléger considérablement le volume de travail à la Division des marchés car annuellement, près de 5 500 transactions d'une valeur moyenne de 415\$ sont effectuées par les détenteurs de carte. On mentionnait également que depuis l'instauration des cartes d'achat en 1999, les pratiques avaient évolué et basées sur l'expérience acquise, certaines pratiques devaient être revues afin de resserrer le cadre de gestion. De plus, nous considérons qu'une attention particulière devait être accordée à l'aspect administratif des transactions et qu'un rappel aux principaux intervenants (gestionnaires et détenteurs de carte) devait être fait de façon à les sensibiliser à leurs responsabilités respectives.

État de la mise en oeuvre

Le 29 janvier 2007, la décision d'utiliser le module de cartes d'achat développé par le groupe de concertation SAP (CORE SAP) a été prise. Tel qu'énoncé, ci-après, l'implantation de ce module permettra de répondre aux trois recommandations en suspens du plan d'action.

- La politique et les procédures sur les *Cartes d'achat* seront entièrement revues afin d'y refléter les nouvelles façons de faire.
- Un plan de communication quant aux nouvelles procédures sera élaboré et des sessions de formation à l'intention des détenteurs de cartes d'achat seront mises sur pied.



- Un comité de travail sur les cartes d'achat a été formé. Celui-ci se penchera entre autres, sur la méthode de suivi et les procédures à mettre en place afin de s'assurer que tous les achats de biens de plus de 1 000\$ ou les biens attrayants soient enregistrés dans le module d'inventaire de SAP. Un des principaux avantages du nouveau module sur les cartes d'achat est qu'il donnera accès au coordonnateur ministériel des cartes d'achat à une liste de toutes les transactions effectuées. Une revue de ces transactions pourrait être effectuée sur une base régulière.

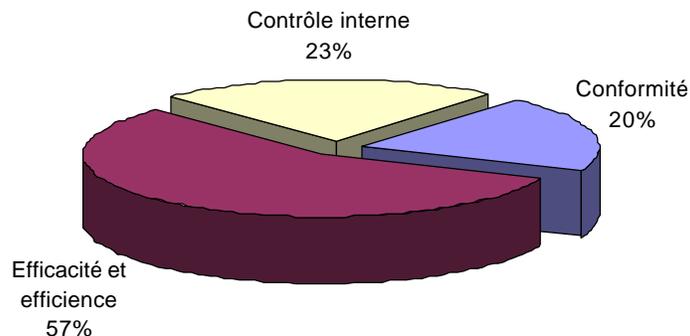
Étant donné les nouveaux développements au niveau du programme des cartes d'achat, nous acceptons le report d'échéancier au 30 juin 2007 et nous confirmerons la mise en oeuvre des trois recommandations en suspens au cours du prochain suivi de vérification.

Projet de vérification: 03/04 01-01**CADRE DE GESTION, DIRECTION GÉNÉRALE, TECHNOLOGIES SPATIALES**Objectif du projet de vérification

L'objectif de ce projet de vérification consistait à évaluer dans quelle mesure les éléments du cadre de gestion de la direction générale, Technologies spatiales portant sur la gouvernance, les opérations et les systèmes d'information lui permettent d'exécuter le mandat qui lui a été confié, de réaliser ses opérations selon des principes d'efficacité, d'efficience et d'économie tout en se conformant aux exigences prescrites par les lois, règlements et politiques, de protéger et de rendre compte de l'utilisation des ressources.

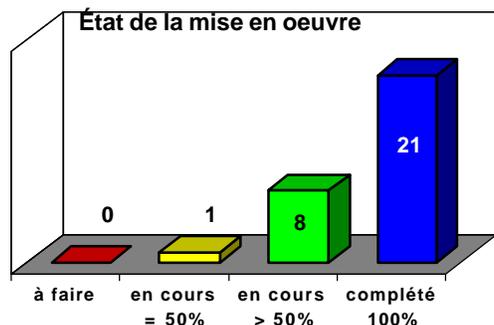
Nature des recommandations

Dans un contexte où l'accent est mis sur les résultats, des mesures importantes devraient être consacrées au renforcement du cadre de gestion de la direction générale, Technologies spatiales. Ces améliorations concernent des éléments qui sont à la base de son cadre de gestion. Certaines mesures doivent être apportées par la direction générale elle-même alors que d'autres sont du ressort de secteurs de services corporatifs pertinents.

État de la mise en œuvre

La gestion a donné suite aux observations et recommandations qui visaient à s'assurer que les attestations commandées par l'article 34 de la LGFP sont correctement délivrées. Aussi, les besoins en terme de crédits parlementaires ont été revus afin qu'ils s'alignent à la nature des opérations et dépenses envisagées. Le plan comptable a été ajusté aux activités et projets qui exigent un suivi financier. Les opérations interministérielles sont maintenant assujetties au traitement comptable approprié et l'emploi d'une entente en bonne et due forme encadrera désormais les rôles et responsabilités des parties.

La gestion poursuit toujours les éléments du plan d'action entrepris en 2006-2007 destinés à s'assurer que le personnel est familier avec la relation qui lie leurs programmes aux résultats stratégiques poursuivis par l'Agence, que tous leurs programmes comportent un cadre de mesure du rendement et que leur performance est périodiquement rapportée. On prévoit que des cadres de gestion seront bientôt établis pour la plupart des programmes.



La gestion poursuit l'analyse de ses modes de prestation. Des ajustements ont déjà été apportés aux mécanismes administratifs. La gestion attend les résultats de la revue de la *Politique sur les paiements de transfert* actuellement en cours avant de finaliser son analyse et d'apporter les derniers ajustements.

En ce qui concerne le développement d'un système corporatif de gestion du temps, les besoins des fonctions centrales seront évalués et les recommandations présentées au comité CIMIS en 2007-2008.

Projet de vérification: 04/05 01-01

VÉRIFICATION - ACCORD DE COOPÉRATION CANADA/ESA

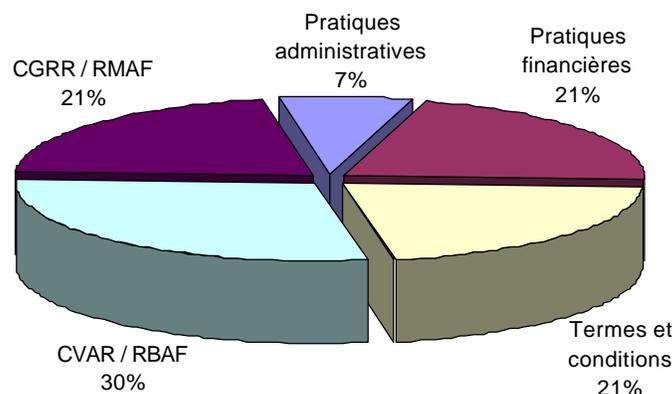
Objectif du projet de vérification

Ce projet de vérification consistait à obtenir l'assurance que les systèmes et les procédures en place dans tous les aspects de la gestion du programme étaient efficaces, efficaces et économiques. Nous avons examiné les éléments du cadre de gestion de l'Accord de coopération Canada/ESA en vigueur au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Nature des recommandations

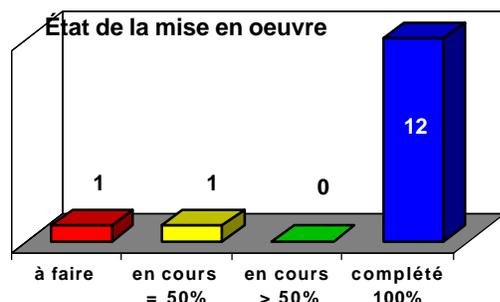
Nous rapportons en novembre 2004 que la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de vérification permettrait au gestionnaire du programme de mieux s'acquitter de ses responsabilités notamment au niveau du respect des politiques et des conditions du programme, de la prise de décision et de la reddition de comptes. Nous recommandons entre autres :

- que des dossiers administratifs complets pour chacun des programmes facultatifs devaient être conservés,
- qu'un processus de consultation avec l'industrie devait être mis en place,
- qu'un suivi des crédits accumulés à l'ESA devait être effectué,
- qu'un mécanisme pour palier au risque de fluctuation du taux de change devait être mis en place, et
- que le cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) et le cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) devaient être mis en œuvre.



État de la mise en oeuvre

La gestion a mis en œuvre l'ensemble des actions reliées aux pratiques administratives et financières telles la mise à jour des critères d'évaluation inclus dans le document d'approbation de programme (DAP), l'instauration d'un système de suivi financier relatif aux contributions accordées aux programmes facultatifs et un suivi plus serré des crédits accumulés à l'ESA. De plus, des



dossiers administratifs complets pour chacun des programmes facultatifs sont maintenant conservés, soit sur support papier ou électronique.

La gestion a également mis sur pied un comité de gestion des risques qui traite des risques financiers et non-financiers associés à la gestion du programme ESA tel que prévu dans le CVAR (RBAF).

D'autre part, la mise en œuvre du CGRR (RMAF) tel qu'approuvé n'a pas été faite. La gestion a par contre débuté l'élaboration d'un manuel de

politiques et procédures pour le programme qui comprend entre autres, un questionnaire à être complété par les compagnies qui ont reçu des contrats de l'ESA.



Projet de vérification: 04/05 01-02**VÉRIFICATION – PROGRAMME DE S&C À L'APPUI DE LA SENSIBILISATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES SPATIALES**Objectif du projet de vérification

L'objectif poursuivi par la réalisation de ce projet de vérification était d'évaluer dans quelle mesure les systèmes, les procédures et les ressources en place, dans tous les aspects de la gestion du programme, étaient efficaces, efficaces et économiques.

Le cadre de vérification axé sur les risques (CVAR / RBAF) de ce programme de S&C mentionnait qu'une vérification du programme, tant pour le volet subventions que pour le volet contributions, de même qu'un examen du plan de gestion des risques seraient effectués au cours de la deuxième année du programme.

Nature des recommandations

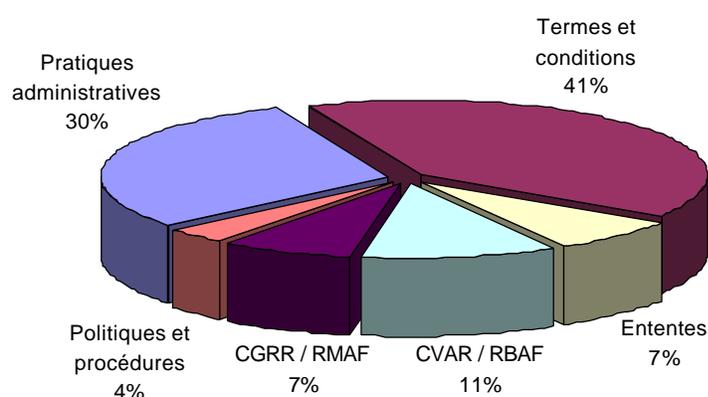
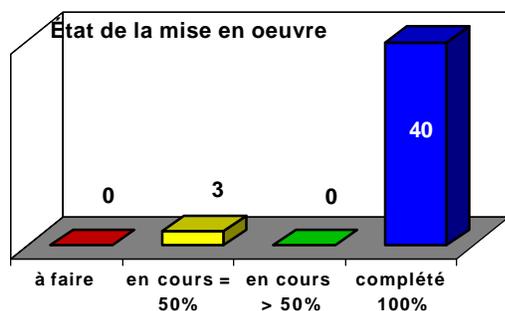
Nous rapportons en juin 2005 que certains secteurs conservaient des dossiers administratifs permettant d'assurer une piste de vérification adéquate alors d'autres devaient accorder une attention particulière aux dossiers administratifs conservés par bénéficiaire. Nous avons également noté que, dans certains secteurs, la procédure de vérification de l'admissibilité des bénéficiaires devait être revue.

D'autre part, nous avons observé que, malgré le fait que la plupart des risques identifiés dans le CVAR (RBAF) n'avaient pas été revus de façon systématique, certains secteurs avaient mis en œuvre des mesures d'atténuation adéquates pour réduire plusieurs risques. Pour ce qui est du CGRR (RMAF), nous avons noté que, de façon générale, aucun système de collecte de données n'avait été mis en place afin de mesurer le rendement du programme.

En ce qui a trait au service de la comptabilité, nous recommandons de mettre en place les procédures requises afin de s'assurer de procéder à la vérification des comptes conformément à la politique en la matière.

État de la mise en oeuvre

La gestion des différents secteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action a entrepris bon nombre d'actions afin de répondre à la plupart des recommandations du rapport de vérification. En



effet, certaines pratiques administratives ont été modifiées afin d'assurer une piste de vérification adéquate, assurer la conformité aux termes et conditions du programme et assurer une vérification adéquate de l'admissibilité des bénéficiaires.

En ce qui a trait au CVAR (RBAF), les différents secteurs passent maintenant en revue de façon régulière l'ensemble des risques identifiés et s'assurent de mettre en place des mesures d'atténuation appropriées.



Quant à la mesure de la performance du programme, les différents secteurs ont mis en place des systèmes de collecte de données afin de mesurer les résultats attendus tels qu'énoncés dans le CGRR (RMAF). Dans la plupart des cas, c'est sous la forme de sondages envoyés aux bénéficiaires que l'information a été obtenue. L'information obtenue a ensuite été compilée et analysée afin de déterminer si les résultats escomptés avaient été rencontrés. Par ailleurs, deux items sont encore en suspens en ce qui a trait aux recommandations touchant le CGRR soit :

- Une direction générale doit compléter la revue des attentes à plus long terme incluses dans le CGRR afin de déterminer si elles sont toujours pertinentes. Cet item sera examiné au cours de l'évaluation formative du programme qui est en cours présentement.
- Une direction a rédigé des formats de sondage qui ont été envoyés aux bénéficiaires. Par ailleurs, ces rapports ne permettent pas de colliger toute l'information requise pour mesurer l'ensemble des résultats attendus tels qu'énoncés dans le CGRR. D'autre part, suite à la collecte d'information, aucune compilation et analyse n'ont été faites afin de déterminer si les résultats attendus tels qu'énoncés dans le CGRR approuvé avaient été atteints.

D'autre part, il y a encore du travail à faire au niveau de la vérification des comptes. Dû à un manque de ressources, la direction des Finances n'a pas révisé la *Politique sur la Vérification des comptes*. Cette révision sera effectuée d'ici au 31 octobre 2007. La révision comprendra une ré-évaluation des risques associés aux paiements de S&C afin de revoir le pourcentage d'échantillon de vérification. Entre temps, les commis au service de la comptabilité portent une attention particulière à tous les paiements de S&C et, dans le doute, ils se réfèrent aux termes et conditions (T&C) approuvés du programme quant à l'éligibilité des récipiendaires et demandent de l'information additionnelle au commis financier sectoriel au besoin. Par ailleurs, la vérification effectuée ne comprend pas un examen systématique des dossiers conservés dans les secteurs.

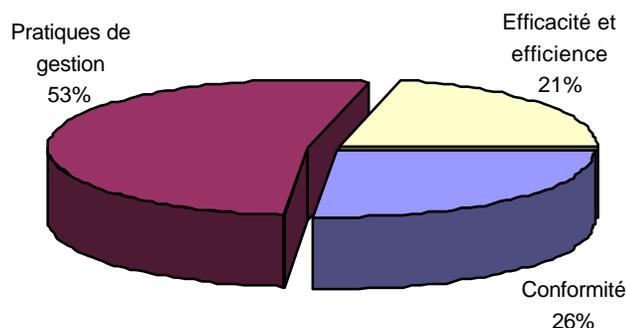


Projet de vérification: 04/05 01-03**CADRE DE GESTION, DIRECTION, LABORATOIRE DAVID FLORIDA**Objectif du projet de vérification

L'objectif de ce projet de vérification consistait à évaluer dans quelle mesure les éléments du cadre de gestion de la direction, Laboratoire David Florida portant sur la gouvernance, les opérations et les systèmes d'information lui permettent d'exécuter le mandat qui lui a été confié, de réaliser ses opérations selon des principes d'efficacité, d'efficience et d'économie tout en se conformant aux exigences prescrites par les lois, règlements et politiques, de protéger et de rendre compte de l'utilisation des ressources.

Nature des recommandations

Nous avons porté à l'attention de la gestion des observations et des recommandations qui visaient notamment à améliorer la qualité de l'information financière, à faire preuve de transparence et d'équité dans l'imposition des frais d'utilisation externes et à assurer une gestion plus rigoureuse des comptes à recevoir.

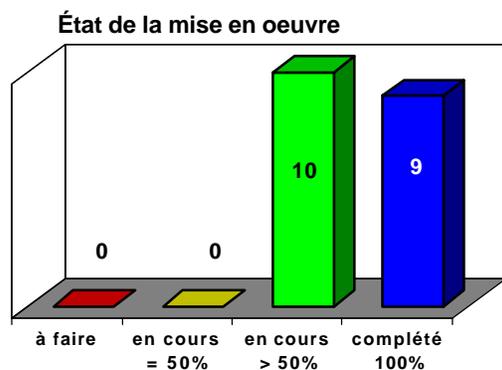
État de la mise en œuvre

La direction, Laboratoire David Florida et la direction, Finances ont entrepris sans tarder la mise en œuvre du plan d'action qu'ils ont proposé. Par exemple, la plupart des comptes à recevoir en suspens ont été collectés, les besoins financiers en terme de crédits parlementaires ont été revus et alignés en fonction de la nature des opérations et les transactions interministérielles sont maintenant assujetties au traitement comptable prescrit.

La détermination du coût de revient des services offerts par le LDF est pratiquement complétée alors que les résultats de l'étude portant sur la détermination de la valeur marchande des services comparables à ceux offerts par le LDF lui ont été remis. La gestion prévoit disposer d'une nouvelle grille tarifaire vers la fin du premier trimestre de 2007-08. Un examen des pratiques par rapport aux politiques et procédures devrait aboutir à une révision de celles-ci le cas échéant et à un rappel des rôles et responsabilités au personnel engagé

dans les processus de facturation et de perception des comptes à recevoir. Soulignons aussi les analyses entamées visant à revoir les dépenses comptabilisées depuis le 1^{er} avril 2001 afin de retracer les déboursés dont le codage est erroné et apporter les corrections appropriées aux comptes d'actifs.

La rédaction du plan d'investissement à long terme est en cours. Une première ébauche a été présentée au SCT en novembre 2006 et l'on prévoit en soumettre une autre pour le 31 mars 2007.



Projet d'évaluation: 04/05 02-02

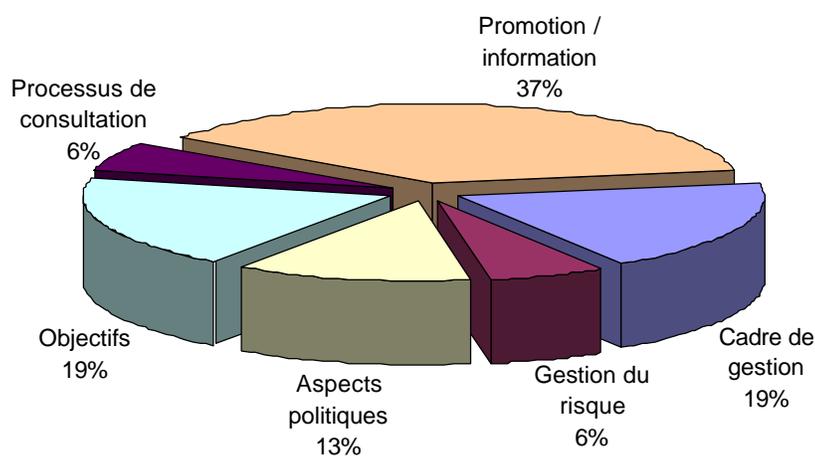
ÉVALUATION – ACCORD DE COOPÉRATION CANADA/ESA

Objectif du projet d'évaluation

L'objectif poursuivi par la réalisation de ce projet était de fournir à la gestion une évaluation de l'atteinte des objectifs prévus et un constat des résultats obtenus pour l'entente de coopération Canada/ESA. Nous avons examiné le cadre de gestion afin de s'assurer qu'il était adéquat et répondait aux exigences des agences centrales et que les contrôles de gestion financière et opérationnels étaient appliqués avec suffisamment de rigueur.

Nature des recommandations

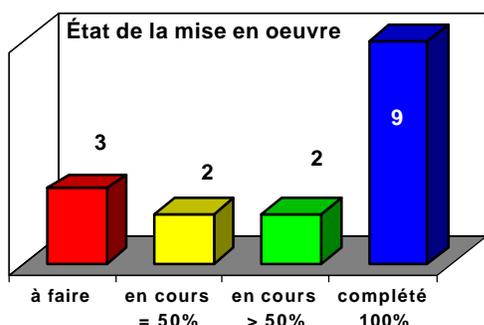
Nous rapportons en novembre 2004 que l'entente de coopération Canada/ESA avait atteint plusieurs des objectifs initialement établis. De plus, nous mentionnions qu'à notre avis, le cadre de gestion en place nécessitait des améliorations. Nous avons fait certaines recommandations concernant les aspects politiques de ce programme, la réalisation des objectifs, le cadre de gestion du programme et du risque, la promotion des informations et le processus de consultation.



État de la mise en oeuvre

Nous maintenons les mêmes commentaires que l'an passé.

La mise en œuvre du plan d'action ne respecte pas les échéanciers tels qu'établis par le gestionnaire et approuvés par le Comité exécutif. Il reste encore à adresser les recommandations touchant les aspects politiques entre ESA et l'U.E. Il en va de même pour la réflexion que devaient faire les gestionnaires sur la façon d'aider les PME. L'échéance proposée était le 31 mars 2005.



La gestion n'a pas donné suite de façon satisfaisante à la recommandation visant l'implantation du CGRR pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs du programme.

La mesure de performance du programme posera problème encore en 2008-09 lorsque nous effectuerons l'évaluation sommative puisque les systèmes de mesure des résultats ne sont pas en place deux ans après le développement du CGRR.

Lors de l'approbation de ce programme, des fonds ont été identifiés pour l'évaluation de programme.

Une partie de ces fonds devraient être utilisés pour la mise en œuvre de la mesure de performance qui fait partie de l'évaluation.



Projet d'évaluation: 04/05 02-03

ÉVALUATION – PROGRAMME DE DÉMONSTRATION EN VOL D'UNE CHARGE UTILE (PFDP)

Objectif du projet d'évaluation

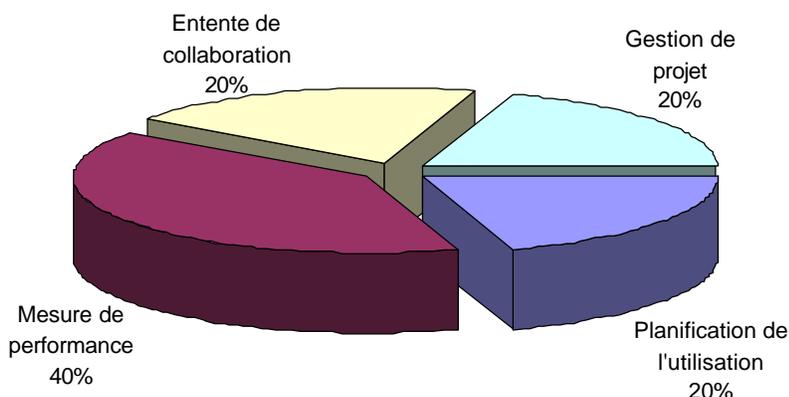
L'objectif poursuivi par la réalisation de ce projet était de fournir à la gestion une évaluation de l'atteinte des objectifs prévus et un constat des résultats obtenus par le Programme de démonstration d'une charge utile en vol. Nous avons examiné le cadre de gestion afin de s'assurer qu'il était adéquat et répondait aux exigences des agences centrales et que les contrôles de gestion financière et opérationnels étaient appliqués avec suffisamment de rigueur.

Nature des recommandations

Nous rapportons en juin 2005 que le PLFD avait atteint peu de ses objectifs initialement établis.

Nous avons soulevé l'importance de prévoir les infrastructures terrestres pour les prochains programmes.

Nous avons fait certaines recommandations sur l'utilisation des satellites, la mesure de performance et les ententes de collaboration entre ministères en plus d'améliorer la gestion de projets.



État de la mise en oeuvre

À ce jour, une seule recommandation a été mise en oeuvre.

Nous considérons que très peu de progrès a été fait concernant l'atteinte des objectifs de ce programme et que les Canadiens ne retireront pas les bénéfices escomptés.

